

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 4 juillet 2016, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 heures.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Carole Brochu
Martin Boisvert
Diane Rhéaume

Daniel Blais
Bernyce Turmel
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2016-07-226

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption des procès-verbaux ;
 - 3.1. Séance de consultation publique du 6 juin 2016 ;
 - 3.2. Séance ordinaire du 6 juin 2016 ;
 - 3.3. Séance extraordinaire du 9 juin 2016 ;
 - 3.4. Séance extraordinaire du 15 juin 2016 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Comptes à payer ;
7. État des revenus et charges au 30 juin 2016;
8. Avis de motion ;
 - 8.1. Règlement no 285-2016 constituant un comité consultatif d'urbanisme dans la municipalité de Saint-Isidore et modifiant le règlement no 07-94 ;
9. Adoption de règlement ;
 - 9.1. Dépôt du certificat de la tenue d'un registre le 4 juillet 2016 du règlement no 283-2016 décrétant des dépenses de 325 005 \$ pour l'acquisition d'un camion unité d'urgence et l'affectation de la somme de 49 005 \$ du solde disponible du règlement no 249-2013 pour un emprunt de 276 000 ;
10. Dépôt de soumissions ;
 - 10.1. Lignage de rues ;
11. Demandes de soumissions ;
 - 11.1. Rang de la Grande-Ligne ;
 - 11.1.1. Asphalte mécanisé ;
 - 11.1.2. Remplacement d'un ponceau ;
12. Inspection municipale ;
 - 12.1. Travaux à autoriser ;

13. Inspection en bâtiments ;
 - 13.1. Émission des permis ;
 - 13.2. Dossiers des nuisances et autres ;
14. Sécurité incendie ;
 - 14.1. Demande du directeur ;
15. Comité consultatif d'urbanisme ;
 - 15.1. Demande de dérogation mineure ;
 - 15.1.1. Monsieur Marc Boulanger ;
16. Commission de protection du territoire agricole du Québec ;
 - 16.1. Demande d'autorisation ;
 - 16.1.1. Ferme L. Bouffard inc. ;
17. Projet d'eau potable et d'eaux usées ;
 - 17.1. Dépôt de soumissions ;
 - 17.1.1. Acquisition de compteurs d'eau ;
 - 17.2. Compensations agricoles pour les cultures ;
 - 17.3. Avenant de modification au contrat. ;
 - 17.3.1. WSP Canada inc. ;
 - 17.4. Excavation M. Toulouse inc. ;
 - 17.4.1. Recommandation de paiement no 1 ;
 - 17.5. Mises en demeure ;
 - 17.6. Financement temporaire ;
 - 17.7. Autres travaux ;
 - 17.8. PRIMEAU - Volet 2 - protocole d'entente ;
18. Recensement des chiens ;
 - 18.1. Embauche d'étudiants ;
19. Divers ;
20. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2016-07-227 3.1. Séance de consultation publique du 6 juin 2016

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance de consultation publique du 6 juin 2016 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2016-07-228 3.2. Séance ordinaire du 6 juin 2016

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2016-07-229 3.3. Séance extraordinaire du 9 juin 2016

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juin 2016 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2016-07-230 **3.4. Séance extraordinaire du 15 juin 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2016 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Certains citoyens questionnent relativement à des arbres obstruant la vision à l'intersection rue du Forgeron/rang de la Rivière ainsi que les travaux d'excavation pour se raccorder au réseau. Monsieur le maire donne les explications appropriées.

5. CORRESPONDANCE

Le maire, Réal Turgeon, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

2016-07-231 **Monsieur Guy Baillargeon - prolongement de la route Larochele**

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore maintienne leur décision de ne pas municipaliser le prolongement de la route Larochele.

Adoptée

2016-07-232 **Expo St-Isidore/Bassin de la Chaudière - service de navettes**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore concrétise le projet des travaux d'alimentation et distribution de l'eau potable et collecte des eaux usées sur le territoire ;

ATTENDU QUE les travaux engendrent des inconvénients pour la tenue de l'exposition agricole, tels le stationnement et le contournement des nombreuses routes en construction ;

ATTENDU QUE l'Expo St-Isidore/Bassin de la Chaudière a mandaté Transport Collectif de Beauce afin de mettre en place un service de navettes rapide et efficace pour déplacer les gens à l'intérieur de la municipalité vers le site de l'exposition agricole qui se tiendra du 19 au 24 juillet 2016 ;

ATTENDU QUE l'Expo St-Isidore/Bassin de la Chaudière demande l'appui financier de la municipalité dans ce projet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore s'engage à verser une contribution financière à l'Expo St-Isidore/Bassin de la Chaudière d'un montant de trois mille neuf cent soixante-trois dollars et vingt-et-un cents (3 963,21 \$), taxes applicables s'il y a lieu, pour défrayer une partie des coûts du service de navettes par Transport Collectif de Beauce.

QUE la municipalité fournira et installera les poteaux aux arrêts du circuit ainsi qu'aux endroits où il y aura des stationnements incitatifs pour les affiches de Transport Collectif de Beauce.

QUE la municipalité placera les «interdictions de stationner» aux endroits appropriés, et ce, selon la disponibilité des panneaux.

QUE la présente dépense soit payée à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée

2016-07-233 Service de raccompagnement Les Sabots Ronds - commandite

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de verser un montant total de cinquante dollars (50,00 \$), soit un bon d'achat de vingt-cinq dollars (25,00 \$) au Dépanneur Porte de la Beauce et au Dépanneur Quatre-Chemins, pour tirage parmi les bénévoles raccompagnateurs lors de la fin de semaine de l'Expo St-Isidore/Bassin de la Chaudière.

Adoptée

2016-07-234 Salle Henriette-Giguère - dénomination officielle

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de la dénomination «Salle Henriette-Giguère» concernant l'ancienne salle du conseil municipal, et ce, afin de rendre hommage à Feue madame Henriette Giguère Gagné, fondatrice du journal «Entre-Nous».

Adoptée

2016-07-235 Fédération québécoise des municipalités - congrès annuel

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise trois (3) représentants à assister au congrès de la Fédération québécoise des municipalités, qui se tiendra les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2016 à Québec, au coût total de deux mille quatre cent quatre-vingt-trois dollars et quarante-six cents (2 483,46 \$), incluant les taxes, plus les frais.

Adoptée

Madame Johanne Vermette - location de salle

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2016-07-236

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de rembourser à madame Johanne Vermette la location d'une salle au Centre multifonctionnel au coût de deux cent cinquante dollars (250,00 \$), pour la tenue d'une activité le 12 novembre 2016 au profit de la Fondation Leuco Dystrophie, dont la mission consiste à donner un soutien psychosocial aux personnes qui côtoient la maladie leucodystrophie et à financer la recherche de traitement.

Adoptée

2016-07-237

Ministère des Transports - programme de réhabilitation du réseau routier local - volet accélération des investissements sur le réseau routier local

ATTENDU QUE par la résolution 2015-07-209, la municipalité de Saint-Isidore déposait auprès du ministère des Transports une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local - volet Accélération des investissements sur le réseau routier local ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu du ministère des Transports un accord de principe à l'effet que la réfection du rang de la Grande-Ligne est admissible à une aide financière pouvant atteindre cinquante pour cent (50%) des coûts de réalisation des travaux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PA BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de compléter les démarches requises pour l'obtention de la subvention pouvant atteindre cinquante pour cent (50%) du coût des travaux relatifs à la réfection du rang de la Grande-Ligne, dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local - volet Accélération des investissements sur le réseau routier local du ministère des Transports.

QUE le conseil s'engage à défrayer l'écart entre le coût des travaux et la subvention accordée pour le projet ainsi que les sommes reçues par des partenaires financiers.

QUE le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

Le conseil convient de :

- manifester leur intérêt à acquérir une parcelle de terrain lot no 3 029 364 ;
- laisser toute latitude à participer au Défi sans auto solo le 21 septembre 2016 et à encourager le covoiturage et aux diverses activités de la Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce ;
- transmettre à la Bibliothèque Laurette-Nadeau-Parent l'invitation à participer à la 3^e édition du programme de dons pour appuyer le développement des collections jeunesse des bibliothèques rurales québécoises.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- 10^e Rendez-vous SAM dans le cadre du congrès de la FQM le 29 septembre 2016 à Québec ;

- 2^e édition de la Journée de partage intermunicipal et gratuite sur les saines habitudes de vie et la Politique familiale municipale le 23 septembre 2016 à Deschambault.

6. COMPTES À PAYER

2016-07-238 IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les paiements suivants :

les prélèvements nos 2194 à 2210 inclusivement, les chèques nos 12280 à 12332 inclusivement (les chèques nos 12281 et 12300 étant annulés) et les salaires, totalisant cent soixante-huit mille sept cent dix-neuf dollars et treize cents (168 719,13 \$).

Adoptée

7. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 30 JUIN 2016

Le conseil prend acte de l'état des revenus et charges au 30 juin 2016.

8. AVIS DE MOTION

8.1. Règlement no 285-2016 constituant un comité consultatif d'urbanisme dans la municipalité de Saint-Isidore et modifiant le règlement no 07-94

Avis de motion est déposé par Martin Boisvert, conseiller de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 285-2016 constituant un comité consultatif d'urbanisme dans la municipalité de Saint-Isidore et modifiant le règlement no 07-94.

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Martin Boisvert,
Conseiller

9. ADOPTION DE RÈGLEMENT

9.1. Dépôt du certificat de la tenue d'un registre le 4 juillet 2016 du règlement no 283-2016 décrétant des dépenses de 325 005 \$ pour l'acquisition d'un camion unité d'urgence et l'affectation de la somme de 49 005 \$ du solde disponible du règlement no 249-2013 pour un emprunt de 276 000 \$

Le conseil prend acte du dépôt du certificat de la tenue d'un registre le 4 juillet 2016 certifiant que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement no 283-2016 qui se sont enregistrées est de zéro (0) et que ledit règlement est réputé avoir été approuvé.

10. DEPÔT DE SOMISSIONS

2016-07-239 **10.1. Lignage de rues**

ATTENDU QUE par la résolution 2016-06-193, la municipalité de Saint-Isidore demandait des soumissions pour des travaux de marquage de chaussée auprès de fournisseurs présélectionnés ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues, incluant les taxes :

	<u>Lignage de rues</u>	<u>Lignes de stationnement</u>	<u>4 stationnement pour handicapés</u>	<u>5 x 50km/hrc sur la chaussée</u>	<u>7 lignes d'arrêt et 2 traverses</u>	<u>2 interdictions de stationner</u>
Dura-Lignes	0,285 \$	0,70 \$	180,00 \$	250,00 \$	350,00 \$	75,00 \$
Marquage et Traçage Québec	0,160 \$	0,80 \$	400,00 \$	375,00 \$	250,00 \$	30,00 \$

ATTENDU QUE la municipalité se réserve le droit d'adjuger le contrat à un seul et même soumissionnaire ou à des soumissionnaires différents ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour les travaux de lignage de rues à Marquage et Traçage du Québec inc. au montant total de treize mille cent quarante-cinq dollars (13 145,00 \$), incluant les taxes, soit :

- 3 300 mètres linéaires dans le rang de la Grande-Ligne ;
- 78 856 mètres linéaires dans les autres routes du territoire.

QUE le conseil octroie le contrat pour les travaux de lignage de stationnement, des quatre (4) stationnements pour handicapés, des cinq (5) x 50km/h sur la chaussée, des sept (7) lignes d'arrêt, des deux (2) traverses d'écoliers et des deux (2) interdictions de stationner à Dura-Lignes inc., au montant total de mille huit cent cinquante-cinq dollars (1 855,00 \$), incluant les taxes.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

11. DEMANDES DE SOUMISSIONS

11.1. Rang de la Grande-Ligne

2016-06-240

11.1.1. Asphalte mécanisé

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil demande des soumissions par appel d'offres public dans un système électronique et dans un journal diffusé sur le territoire pour les travaux de rapiéçage mécanisé dans le rang de la Grande-Ligne pour un montant de deux cent cinquante mille dollars (250 000,00 \$), taxes incluses, pour l'année 2016.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal au plus tard le 28 juillet 2016, 10h00.

Adoptée

2016-07-241

11.1.2. Remplacement d'un ponceau

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil demande des soumissions par appel d'offres public dans un système électronique et dans un journal diffusé sur le territoire pour les travaux de remplacement d'un ponceau dans le rang de la Grande-Ligne.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal dans les délais appropriés.

Adoptée

12. INSPECTION MUNICIPALE

2016-07-242

12.1. Travaux à autoriser

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement aux travaux publics :

COÛTS ESTIMÉS (incluant les taxes)

Rang de la Grande-Ligne

Nettoyage de fossés (à la hauteur du 66, 132 et 161)	8 168,98 \$
Abaissement des accotements	8 220,71 \$
Remplacement de ponceaux (à la hauteur du 71 et 171)	20 166,62 \$
Pulvérisation et rechargement de route (à la hauteur du 206)	25 064,55 \$
<i>Fournisseurs : entrepreneurs locaux et spécialisés</i>	

Services de laboratoire	5 509,60 \$
<i>Fournisseur : Groupe ABS</i>	

Rue du Soudeur

Nettoyage de fossé (à la hauteur du 110)	2 793,89 \$
<i>Fournisseurs : entrepreneurs locaux</i>	

Rue Sainte-Geneviève

Nettoyage de fossé (à la hauteur du 222)	672,60 \$
<i>Fournisseurs : entrepreneurs locaux</i>	

Adoptée

13. INSPECTION EN BÂTIMENTS

13.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de juin 2016.

13.2. Dossiers des nuisances et autres

Le conseil prend acte du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois de juin 2016.

14. SÉCURITÉ INCENDIE

14.1. Demande du directeur

Aucun sujet.

15. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

15.1. Demande de dérogation mineure

2016-07-243

15.1.1. Monsieur Marc Boulanger

ATTENDU QUE monsieur Marc Boulanger est propriétaire du lot 3 029 585 au cadastre du Québec, d'une superficie de quinze mille cinq cent dix mètres carrés et deux dixièmes (15 510,2 m.c.), situé au 2113 rang de la Rivière à Saint-Isidore, sur lequel on retrouve une résidence, un cabanon et une piscine ;

ATTENDU QUE monsieur Boulanger désire obtenir un permis pour l'installation d'un gazebo, les normes relatives aux constructions et usages permis ne peuvent être respectées conformément à celles prévues au règlement de zonage, soit :

	<u>Requise</u>	<u>Demandée</u>
Gazebo	Dans les cours latérales et arrière seulement à une distance minimale de 2 mètres des limites de propriété	En cour avant et à 18 mètres de la limite de propriété avant

ATTENDU QUE la résidence est éloignée du chemin, que la cour arrière est boisée et que la majorité du terrain libre est en cour avant ;

ATTENDU QUE monsieur Boulanger a un droit acquis pour un cabanon en cour avant et que celui-ci sera remplacé par le gazebo ;

ATTENDU QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci recommande d'accorder la dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accorde la dérogation mineure demandée par monsieur Marc Boulanger, relativement à l'installation d'un gazebo sur le lot 3 029 585.

Adoptée

16. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

16.1. Demande d'autorisation

2016-07-244

16.1.1. Ferme L. Bouffard inc.

ATTENDU QUE Ferme L. Bouffard inc. est une entreprise agricole laitière qui possède des terres totalisant cinquante-six hectares et soixante-et-onze centièmes (56,71 ha) ;

ATTENDU QUE l'entreprise exploite uniquement la dimension animale et laitière et qu'elle n'effectue aucun travail de culture ;

ATTENDU QUE la culture est confiée à forfait à l'entreprise Steegrain inc. qui voit à la préparation du sol, aux semences et aux récoltes sur la totalité de la propriété de Ferme L. Bouffard inc. et, qu'en contrepartie, cette dernière s'approvisionne auprès de Steegrain inc pour subvenir à ses besoins ;

ATTENDU QUE Ferme L. Bouffard inc. souhaite vendre le lot 3 028 228 d'une superficie de trente-quatre hectares et soixante-treize centièmes (34,73 ha) à Steegrain inc. ;

ATTENDU QUE Steegrain inc. est une ferme porcine qui possède des terres totalisant cent quatre-vingt-quatre hectares (184 ha), dont cent vingt-cinq hectares (125 ha) sont en culture ;

ATTENDU QUE Steegrain inc., en plus des travaux effectués sur ses propriétés, réalise des travaux agricoles à forfait pour d'autres fermes de la municipalité et la région ;

ATTENDU QUE le morcellement projeté aura pour effet de diminuer la superficie de la ferme laitière, mais qu'il viendra consolider la ferme contiguë de Steegrain inc. ;

ATTENDU QUE l'utilisation projetée après acquisition demeurera agricole ;

ATTENDU QUE le morcellement projeté reflète également un nouveau mode d'exploitation agricole qui tient compte des réalités financières liées au démarrage de nouvelles entreprises agricoles par la relève ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS, LA CONSEILLÈRE BERNYCE TURMEL S'ABSTIENT DE SE PRONONCER DÉCLARANT N'AYANT PARTICIPÉ À AUCUNE DISCUSSION COMPTE TENU D'INTÉRÊT OU D'APPARENCE D'INTÉRÊT DANS LE PRÉSENT DOSSIER

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la demande de Ferme L. Bouffard inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole concernant l'aliénation du lot 3 028 228 d'une superficie de trente-quatre hectares et soixante-treize centièmes (34,73 ha) en faveur de Steegrain inc.

QUE le conseil informe la Commission que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

Adoptée

17. PROJET D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

17.1. Dépôt de soumissions

2016-07-245

17.1.1. Acquisition de compteurs d'eau

ATTENDU QUE par la résolution 2016-06-215, la municipalité de Saint-Isidore demandait des soumissions pour l'acquisition de compteurs d'eau auprès de fournisseurs présélectionnés ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

COÛT **(excluant les taxes)**

Emco Corporation	39 406,00 \$
Les Compteurs Lecomte ltée	31 324,00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour l'acquisition des compteurs d'eau à Les Compteurs Lecomte inc., au montant total

de trente-six mille quatorze dollars et soixante-dix-sept cents (36 014,77 \$), incluant les taxes.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

2016-07-246

17.2. Compensations agricoles pour les cultures

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore concrétise le projet des travaux d'alimentation et distribution de l'eau potable et collecte des eaux usées sur le territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'acquisition de terrains afin de mener à terme le projet ;

ATTENDU QUE dans la décision rendue le 6 janvier 2016, numéro 409090, la Commission de protection du territoire agricole du Québec autorisait l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit l'implantation de trois (3) puits, d'un (1) bâtiment de service et les chemins d'accès, d'une partie des lots 3 028 235, 3 028 273, 3 028 274, 3 029 015 et 5 059 013 au cadastre du Québec, d'une superficie approximative de sept mille quatre cent onze mètres carrés et trois dixièmes (7 411,3 m.c.) ;

ATTENDU QU'il y a lieu de verser au propriétaire du lot 3 028 272 une compensation financière pour perte de récoltes futures due aux restrictions d'épandage de pesticides sur ledit lot ;

ATTENDU QUE ladite compensation est basée sur le Guide des compensations publié en mars 2016 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS, LA CONSEILLÈRE CAROLE BROCHU S'ABSTIENT DE SE PRONONCER DÉCLARANT N'AYANT PARTICIPÉ À AUCUNE DISCUSSION COMPTE TENU D'INTÉRÊT OU D'APPARENCE D'INTÉRÊT DANS LE PRÉSENT DOSSIER

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de verser à monsieur Marius Dumont une compensation financière, représentant un montant forfaitaire total de vingt-et-un mille trois cent quatre-vingt-six dollars et soixante-quatre cents (21 386,64 \$), et ce, aux conditions énoncées dans l'entente signée le 27 juin 2016.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

17.3. Avenant de modification au contrat

2016-07-247

17.3.1. WSP Canada inc.

Abroge les résolutions
2016-06-210
2016-06-218
2016-06-219

ATTENDU QUE par la résolution 2016-05-165, la municipalité de Saint-Isidore octroyait à WSP Canada inc. le contrat pour la surveillance des travaux dans le projet d'alimentation en eau potable, collecte et interception des eaux usées et pise cyclable sur le territoire ;

ATTENDU QUE l'offre de services a été déposée après étude des plans et devis préparés par la firme Roche ltée, Groupe-conseil (Norda Stelo) ;

ATTENDU QUE, de façon inattendue, Norda Stelo a récemment avisé la municipalité qu'elle avait fermé sa division municipale et qu'elle ne serait pas en mesure d'assurer un service normal d'accompagnement de la surveillance des travaux, incluant notamment et non limitativement de répondre promptement aux questions de l'ingénieur concernant des imprécisions aux plans et devis, de procéder avec célérité aux corrections nécessaires de ceux-ci ainsi qu'aux modifications que la municipalité pourrait être susceptible de demander ;

ATTENDU QUE Norda Stelo a décliné l'invitation d'assister à une réunion tenue le 14 juin 2016 afin de trouver une solution à la situation et d'assurer la poursuite des travaux, lesquels sont commencés ;

ATTENDU l'urgence de la situation ;

ATTENDU QU'il est opportun de confier à WSP Canada inc. le mandat et la responsabilité d'assurer, en sus des obligations et responsabilités prévues au contrat, la gestion au bureau des modifications demandées par la municipalité et des ajustements requis à apporter aux plans et devis en raison d'imprécisions ou d'erreurs à ceux-ci ou en raison des conditions rencontrées sur le chantier ;

ATTENDU QUE ces responsabilités additionnelles sont accessoires et ne dénaturent pas le contrat ;

ATTENDU QUE WSP Canada inc. a fait parvenir une offre de services additionnels accompagnée d'une liste des modifications et ajustements requis identifiés jusqu'à présent ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore amende le contrat confié à WSP Canada inc., qui accepte, le mandat et la responsabilité d'assurer, en sus des autres obligations et responsabilités, la gestion au bureau des modifications demandées par la municipalité aux travaux prévus aux plans et devis, et des ajustements requis à apporter à ces derniers en raison d'imprécisions ou d'erreurs ou des conditions rencontrées sur le chantier dans le projet d'eau potable et d'eaux usées, et ce, au coût suivant, incluant les taxes :

- Pour la surveillance-bureau additionnelle, un montant forfaitaire de 17 246,25 \$;
- Pour la planification, la coordination et le suivi (bureau) des modifications aux travaux, les honoraires seront rémunérés sur une base horaire, selon les taux admissibles par le décret ministériel 1285-87 :

- Ingénieur-patron	153,49 \$
- Ingénieur-senior	134,00 \$
- Ingénieur intermédiaire	119,63 \$
- Technicien senior	91,98 \$
- Technicien intermédiaire	77,90 \$
- Auxiliaire technique	53,18 \$
- Kilométrage	0,45 \$/km

QUE les présentes dépenses soient payées à même le règlement d'emprunt.

QUE la présente résolution abroge les résolutions 2016-06-210, 2016-06-218 et 2016-06-219.

Adoptée

17.4. Excavation M. Toulouse inc.

17.4.1. Recommandation de paiement no 1

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2016-07-248

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la recommandation de paiement no 1 concernant les travaux d'alimentation et distribution en eau potable, collecte et interception des eaux usées et pistes cyclable au montant d'un million quatre cent quatre-vingt-treize mille sept cent douze dollars et quatre cents (1 493 712,04 \$), incluant les taxes, à Excavation M. Toulouse inc.

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

2016-07-249

17.5. Mises en demeure

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate Beauvais, Truchon, s.e.n.c.r.l. à expédier des mises en demeure dans les dossiers suivants, et ce, afin de recouvrer certaines dépenses, s'il y a lieu :

- 9304-6399 Québec inc. (Techno Sinistre) pour une publicité trompeuse dans un circulaire distribué sur le territoire de la municipalité ;
- Norda Stelo pour leur refus de fournir le service normal d'accompagnement de la surveillance des travaux.

QUE les présentes dépenses soient payées à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

2016-07-250

17.6. Financement temporaire

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a comme projet des travaux des travaux d'alimentation et distribution en eau potable, collecte et interception des eaux usées et piste cyclable sur le territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement d'emprunt no 278-2016 et que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé ledit emprunt au montant de 16 600 000 \$;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1093 du Code municipal du Québec, une municipalité peut contracter un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu dudit règlement d'emprunt ;

ATTENDU QUE la municipalité peut obtenir cent pour cent (100%) de ce montant pour le financement temporaire des travaux de construction ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande à la Caisse Desjardins de La Nouvelle-Beauce un (1) emprunt temporaire n'excédant pas la somme de 16 600 000 \$, et ce, aux conditions en vigueur à ladite institution financière.

QUE monsieur Réal Turgeon, maire, et madame Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tout document requis.

Adoptée

2016-07-251 **17.7. Autres travaux**

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte la proposition de Claude Boutin - Services sanitaires pour les services d'une unité basse-pression et d'un aide opérateur pour nettoyer des ponceaux et canalisations respectivement sur la route Kennedy et la rue du Parc, au montant forfaitaire de mille cinq cent soixante-trois dollars et soixante-six cents (1 563,66 \$), incluant les taxes, et ce, telle la proposition soumise le 20 juin 2016.

QUE les heures supplémentaires soient facturées au taux horaire de cent quatre-vingt-quinze dollars et quarante-six cents (195,46 \$), incluant les taxes.

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

2016-07-252 **17.8. PRIMEAU - Volet 2 - protocole d'entente**

ATTENDU QUE par la résolution 2014-04-111, la municipalité déposait au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le projet global d'aqueduc, d'égouts, d'assainissement et de construction d'une piste cyclable ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a reçu un protocole d'entente énonçant les modalités ainsi que la participation financière maximale de neuf millions cinq cent quatre-vingt-huit mille deux cent cinquante-trois dollars (9 588 253 \$) du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, représentant quatre-vingt-deux pour cent (82%) des coûts admissibles ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relativement à l'octroi d'une aide financière concernant le projet d'alimentation et de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées, et ce, dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) - volet 2.

QUE le maire, ou son remplaçant, soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit protocole.

Adoptée

18. RECENSEMENT DES CHIENS

2016-07-253 **18.1. Embauche d'étudiants**

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore procède à l'embauche de deux (2) étudiantes, soit mesdames Geneviève Guillemette et Émilie Guillemette, afin d'effectuer le recensement des chiens sur le territoire à un taux forfaitaire de neuf cents dollars (900,00 \$) chacune, plus les frais de déplacements, au cours de l'été 2016.

QUE le coût de dix dollars (10,00 \$) par licence soit maintenu.

Adoptée

19. DIVERS

Aucun sujet.

20. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Réal Turgeon, déclare la séance close.

2016-07-254

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 20 HEURES 45.

Adopté ce 8 août 2016.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
